



CLEMENT ARNOUD



1564

Campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 26 août 1919.

Clément Jean Baptiste ARNOUD, né le 4 octobre 1892 à la Boissière de Montaigu, cordonnier, fils de Clément Félix ARNOUD, 26 ans, cordonnier au bourg de la Boissière de Montaigu, et d'Angeline Marie Clémentine CORNU, 20 ans, son épouse, tailleuse.

Clément a les cheveux châtain, les yeux marron clairs, le front vertical, le nez rectiligne, le visage rond, il mesure 1,69 mètre.

Inscrit sous le N° 3 de la liste cantonale de Montaigu.

Exempté, arrêté Ministériel du 15 septembre 1914.

Ajourné par le Conseil de Révision de 1913. Exempté en 1914.

Classé service armé en 1914 par arrêté Ministériel du 15 septembre 1914.

Incorporé au 21^{ème} Régiment d'Infanterie à compter du 11 novembre 1914, arrivé au corps le dit jour, soldat 2^{ème} classe.

Classé à la 28^{ème} Compagnie.

Parti aux armées avec le 3^{ème} bataillon, 10^{ème} Compagnie le 21 mars 1915.

Blessé dans une unité combattante le 12 mai 1915 et évacué sur l'hôpital de l'école de santé navale N° 3 de bordeaux.

Renté au dépôt, après une convalescence le 7 août 1915 et classé à la 26^{ème} Compagnie.

Parti aux armées avec le 3^{ème} Bataillon de la 12^{ème} Compagnie du 174^{ème} régiment d'Infanterie le 15 mars 1916.

Blessé, commotionné par l'éclatement d'obus, non évacué, le 7 mai 1916.

Nommé soldat de 1^{ère} classe le 17 mai 1916.

Malade évacué d'une unité combattante sur l'ambulance 1/37 le 9 septembre 1916 pour « bronchite suspecte ». Entré à l'hôpital temporaire N° 29 à Epernay le 10 juillet 1916.

Rejoint, après convalescence, la 12^{ème} compagnie aux armées le 14 septembre 1916.

Passé au 170^{ème} Régiment d'Infanterie, 2^{ème} Compagnie le 1 janvier 1917.

Passé à la 4^{ème} Compagnie du dépôt le 6 janvier 1917.

Passé au 1^{er} Bataillon de la 2^{ème} Compagnie le 24 mai 1917.

Passé au 201 Régiment d'Infanterie le 25 juin 1919.

Cité à l'ordre de la Brigade N° 13 du 27 mai 1916 « Malgré un violent bombardement est resté à son poste de guetteur faisant preuve d'une énergie et d'un sang-froid dignes d'éloges.

Décoré de la Croix de Guerre avec étoile de bronze.

Blessé le 12 mai 1915 par éclat d'obus à Notre dame de Lorette, à la main droite.

Mis en congé illimité de démobilisation le 26 août 1919.

Affecté dans la réserve du 58^{ème} Régiment d'Infanterie.

Certificat de bonne conduite accordé.

Maintenu au service pour invalidité temporaire de 30% par la commission de réforme de Nantes du 28 mars 1933 pour :

1° Paralysie faciale droite, aggravation,

2° Hypoacousie droite, par otite artérielle, pas de suspicion actuelle,

3° Défiguration légère.

Dégagé d'obligations militaires le 15 octobre 1941.

Pension définitive à 95% pour aggravation de son état par la commission de réforme de Nantes du 21 juin 1954 pour :

1° Kératite droite par lagophtalmie accompagnée de conjonctivite catarrhale faciale chronique,

2° paralysie faciale très prononcée, abaissement totale de la commissure labiale droite,

3° hypoacousie droite, surdité prononcée, légère hypoacousie gauche,

4° notable défiguration avec déviation accusée de la commissure buccale, les paupières ont été suturées dans toute leur moitié extérieure, paupières enflammées.